



2
Jours

Le transport de marchandises dangereuses - Réglementation et prévention

dans SECURITE - MATIERES DANGEREUSES / Réf : SEC-DANG-08

Objectifs de la formation

- Décrire la réglementation encadrant le transport de marchandises dangereuses
- Identifier le processus de transport de marchandises dangereuses

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Décrire le contexte réglementaire

- Règlement ADR
- Arrêté TMD
- Code de l'environnement
- Code du travail

2. Examiner le classement des matières dangereuses

Jour 1 - Après-midi

3. Déterminer le conditionnement des emballages

4. Gérer la signalisation / placardage des véhicules

5. Déterminer les documents et équipements de bord



Jour 2 - Matin

6. Identifier les règles de sécurité au poste de Chargement / Déchargement

7. Examiner les rôles et responsabilités des différents intervenants

Jour 2 - Après-midi

8. Préparer des exercices pratiques

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Toute personne impliquée dans l'emballage, le transport, le chargement ou déchargement de Marchandises Dangereuses : cariste, manutentionnaire ; services logistiques, magasins ; expédition des déchets ; service Environnement ; encadrant HSE ; personne ayant l'obligation de suivre la formation 1.3 du Règlement ADR ; personne souhaitant se préparer à l'examen de CSTMD

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :





- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

